



U M I H

UNION DES MÉTIERS ET  
DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

Service juridique, des affaires réglementaires et européennes

*Circulaire Environnement n°04.19*

*17/09/2019*

## Rappel : outils et partenariats Environnement

L'UMIH est engagée pour l'environnement depuis de nombreuses années, ce qui s'est notamment traduit par la création d'une commission Développement durable en 2016, présidée par Karim Khan. Suite au questionnaire envoyé en juin dernier, il est ressorti que les outils et partenariats conclus par l'UMIH n'étaient pas assez connus.

Cette circulaire vous propose ainsi une liste de ces outils et partenariats mis en place par l'UMIH pour accompagner les professionnels dans leurs actions environnementales : guides de bonnes pratiques, tarifs préférentiels pour des certifications, etc. Nous vous proposons également de recueillir vos bonnes pratiques, vos témoignages et vos propositions d'outils et de partenariats.

# Les outils Environnement de l'UMIH

## 1. Guides « Vaincre le gaspillage » Hôtels et Restaurants

Réalisés grâce aux contributions de 400 chefs et de 200 hôteliers, ces guides sont de véritables modes d'emploi à destination des professionnels en proposant des mesures simples, faciles et rapides à mettre en œuvre pour limiter le gaspillage.

Comment optimiser ses consommations d'eau, ses consommations d'énergie ? Comment opter pour des achats responsables ? Comment limiter sa production de déchets et mieux les gérer ? Comment lutter contre le gaspillage alimentaire ? Vous trouverez des réponses à ces questions dans ces guides ci-joints et également disponibles dans les [ressources du site internet de l'UMIH](#).



## 2. Kit environnement à destination des hôtels



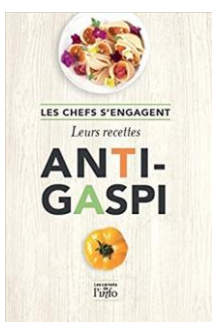
Ce kit réalisé avec la participation de l'ADEME est destiné à nos adhérents hôteliers pour les aider dans la mise en œuvre des critères développement durable du nouveau classement hôtelier. Il contient notamment des exemples de support de sensibilisation du personnel. Il est disponible sur demande auprès de votre UMIH départementale.

## 3. Calendrier des fruits et légumes de saison

Ce calendrier a pour vocation d'encourager les professionnels à respecter la saisonnalité et à privilégier les circuits courts, de sorte à diminuer l'empreinte environnementale de leur établissement. Il peut aussi être offert à leur clientèle pour les inciter à tenir compte de la saisonnalité des produits pour leurs propres achats.



## 4. Livre de recettes anti-gaspi



L'UMIH a publié en octobre 2017 un livre de recettes anti-gaspillage alimentaire, intitulé Les chefs s'engagent : leurs recettes ANTI-GASPI édité par Scrineo afin de promouvoir auprès du grand public les bonnes pratiques de chefs UMIH sous la forme de 28 recettes gastronomiques zéro-déchets, faciles et rapides, pour vaincre le gaspillage alimentaire.

## Les partenariats Environnement de l'UMIH

### 1. Label environnemental Clef Verte

1<sup>er</sup> label environnemental pour l'hébergement touristique et la restauration, il apporte une réponse concrète aux nouvelles exigences des clients en valorisant les établissements qui concilient développement économique et préservation de la nature et des ressources.



Il est décerné annuellement, sur une base de critères impératifs, essentiels ou optionnels, qui concernent différents thèmes : achats responsables (produits alimentaires, produits d'entretien), gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets, sensibilisation des équipes et des clients, gestion environnementale globale, etc.

**L'UMIH bénéficie de tarifs préférentiels pour ses adhérents**, indiqués dans la circulaire 02.19.

[Consulter la page partenaire du label Clef Verte](#)

**Circulaire environnement 02.19**



### 2. Écolabel Européen Hébergement touristique



Créé en 2003 par la Commission européenne, il permet de valoriser les hébergements ayant adopté une démarche environnementale et de répondre ainsi aux problématiques du tourisme durable.

Il est attribué par AFNOR Certification aux hébergements touristiques qui remplissent un certain nombre d'exigences en matière d'environnement dans le cadre d'une politique globale, respectueuse des trois phases du cycle de vie du service (achats, fourniture du service dont consommation d'eau et d'énergie, déchets).

**L'UMIH bénéficie de tarifs préférentiels pour ses adhérents**, indiqués dans la circulaire 05.18.

[Consulter la page partenaire d'AFNOR Certification pour l'Écolabel Européen](#)

[Consulter la page partenaire de l'ADEME pour l'Écolabel Européen](#)

**Circulaire environnement 05.18**



### 3. Mr.Goodfish : privilégier les achats de poissons hors période de reproduction

L'UMIH est partenaire du programme Mr.Goodfish pour contribuer à la préservation des ressources halieutiques en diffusant auprès des professionnels de la restauration à chaque saison une liste de produits de la mer conseillés par des spécialistes en ressources marines. Ainsi, les professionnels sont encouragés à s'approvisionner en produits dont les stocks sont disponibles en abondance plutôt que ceux dont les stocks sont fragilisés.



[Consulter la page partenaire du programme Mr.Goodfish](#)

[Consulter les recommandations saisonnières de Mr.Goodfish](#)

### 4. Unisoap : la collecte des savons usagés à des fins humanitaires



UNISOAP

L'UMIH est partenaire de l'association UNISOAP, qui offre aux hôtels une solution de collecte pour leurs savons usagés. Ces savons sont recyclés dans un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) puis distribués à des personnes dans le besoin via des associations partenaires. Cette démarche répond à un enjeu environnemental via la réduction des déchets mais aussi à des enjeux sociaux et sociétaux, via l'emploi de travailleurs handicapés et l'accès à l'hygiène apporté aux plus démunis.

[Consulter la page partenaire d'Unisoap](#)

## Les projets auxquels l'UMIH est associée

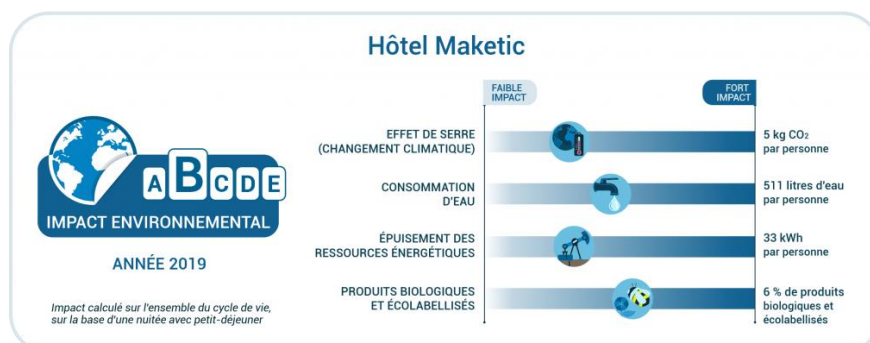
### 1. Affichage environnemental des hôtels

L'UMIH participe aux côtés de l'ADEME et du Ministère de la Transition écologique et solidaire au développement de cet affichage dans les hôtels. Des notes, sous forme d'étiquette (voir un exemple ci-dessous), expliquent aux clients la démarche engagée par le professionnel et l'invite à y adhérer en lui montrant l'impact environnemental d'une nuitée (impact CO<sub>2</sub>, consommation d'eau, consommation d'énergie, quantité de déchets, % produits écologiques).

**Circulaires environnement 04.17 et 01.18**

[Voir la vidéo de présentation du dispositif](#)

[Voir la vidéo de l'audition de Karim Khan au Conseil Économique, Social et Environnemental](#)



## 2. TPE & PME gagnantes sur tous les coûts



particulièrement aux entreprises de la restauration.

Depuis fin 2017, l'UMIH est partenaire du projet « TPE & PME gagnantes sur tous les coûts ! » porté par l'ADEME auprès d'entreprises de moins de 250 salariés de l'industrie, de la distribution, de la restauration et de l'artisanat. Cette opération propose un accompagnement personnalisé aux PME afin s'identifier les pertes cachées, de calculer leurs coûts et de définir un plan d'action leur permettant d'optimiser leurs flux énergie, matières, eau et déchets afin de réaliser des économies récurrentes. **Il s'adresse tout**

[Voir la vidéo de présentation du dispositif](#)

Circulaire environnement 02.18



02.18 - Appel à candidatures TPE & P

### UMIH Formation : des formations dédiées à l'environnement

UMIH Formation propose plusieurs formations dédiées aux enjeux environnementaux, soit par une approche globale, soit sur une thématique spécifique. Elles vous sont listées ci-dessous avec un lien vers leur fiche de présentation.

[Le développement durable : L'environnement au service des CHR](#)

[La gestion des déchets et économie d'énergie](#)

[Réduction de déchets, du gaspillage alimentaire et de coûts associés dans la restauration \(page 22\)](#)

Circulaire environnement 04.18



04.18 - Formation 04.18 - Annexe 1 -  
gaspillage alimentaire Plaquette UMIH Form

### Le Trophée Nous CHR Développement durable

Depuis plusieurs années, un Trophée Nous CHR Développement durable est décerné pour récompenser un établissement qui s'est distingué par une démarche environnementale exemplaire. Les candidatures sont ouvertes à tous les adhérents UMIH, que leur démarche soit certifiée ou non.

[Vidéo témoignage de M. Bernard Maret, Trophée Développement Durable 2017](#)

[Vidéo témoignage de Mme Hélène Lipietz, Trophée Développement Durable 2018](#)

## Comment participer aux actions environnementales de l'UMIH

### 1. Partager des bonnes pratiques

Les bonnes pratiques des guides « Vaincre le gaspillage » sont des actions concrètes qui nous ont été transmises par des adhérents UMIH. Si vous avez des bonnes pratiques que vous souhaitez partager ou approfondir par rapport à ces guides, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [Juridique.Reglementaire@umih.fr](mailto:Juridique.Reglementaire@umih.fr).

### 2. Partager votre expérience et vos projets locaux

Si vous souhaitez inspirer d'autres établissements en parlant de votre expérience en matière environnementale, que ce soit par la démarche que vous avez mise en place, les projets que vous menez avec votre collectivité et/ou vos fournisseurs (gestion des déchets, approvisionnement, etc.), des financements que vous avez pu obtenir pour un projet que vous avez monté (certificats d'économie d'énergie, aides ADEME, fonds européens, etc.), n'hésitez pas aussi à nous les faire partager à l'adresse [Juridique.Reglementaire@umih.fr](mailto:Juridique.Reglementaire@umih.fr).

### 3. Proposer des outils et des partenariats

Comme indiqué dans le formulaire envoyé en juin dernier, la commission Développement durable souhaite recueillir les demandes des adhérents UMIH en matière d'outils et de partenariats pour identifier au mieux leurs besoins. N'hésitez pas à envoyer vos demandes mais aussi vos propositions spécifiques si vous en avez à l'adresse [Juridique.Reglementaire@umih.fr](mailto:Juridique.Reglementaire@umih.fr).

### 4. Promouvoir votre démarche de certification (Clef Verte, Écolabel européen, étiquette environnementale...) pour faire connaître ces labels du grand public

A l'heure actuelle, les clients connaissent souvent peu les labels environnementaux de l'hôtellerie-restauration. Cela n'encourage pas les professionnels à être certifié ou à renouveler leur certification lorsqu'ils y cherchent un avantage concurrentiel en plus d'un outil de management et de réduction des coûts (énergie, eau, déchets).

Nous invitons nos adhérents certifiés qui le souhaitent à être ambassadeurs de leur certification en nous adressant leur témoignage (photos, description écrite, échange téléphonique...) afin que nous puissions le relayer par nos canaux de communication (réseaux sociaux, magazine Nous CHR, etc.). Pour ce faire, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [Juridique.Reglementaire@umih.fr](mailto:Juridique.Reglementaire@umih.fr).

Pour des informations complémentaires sur la démarche développement durable de l'UMIH, n'hésitez pas à consulter les pages [Développement durable](#) et [Adopter l'éco-attitude](#) du site internet de l'UMIH.